

Quelles conditions pour une intégration réussie à l'école et dans la formation ?

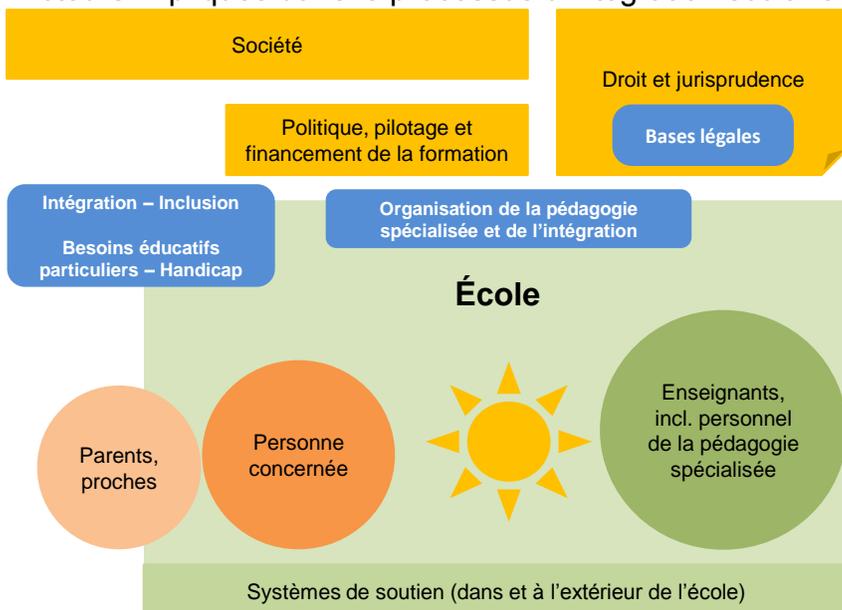
10^e Congrès suisse de pédagogie spécialisée
29 et 30 août 2017

Géraldine Ayer

Olga Meier-Popa

www.csp.ch

Acteurs impliqués dans le processus d'intégration scolaire



www.csp.ch

Aperçu

HZM Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
CSPS Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

Notions et contexte

- Intégration et inclusion
- Besoins éducatifs particuliers et handicap
- Bases légales
- Lien entre la pédagogie spécialisée et l'intégration

Conditions et défis

- Perspectives
- L'Access-Modell des Nations Unies (adapté)
- Défis à relever dans la pratique

www.csp.ch

Notions

INTÉGRATION / INCLUSION

HANDICAP / BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

www.csp.ch

Etymologies, antonymes

Intégration (18^e s. < lat. *integer* = entier, intact) **≠ Ségrégation**
Séparation

Intégrer = recevoir et comporter en soi un élément qui originellement était extérieur/distinct

- l'élément est étranger

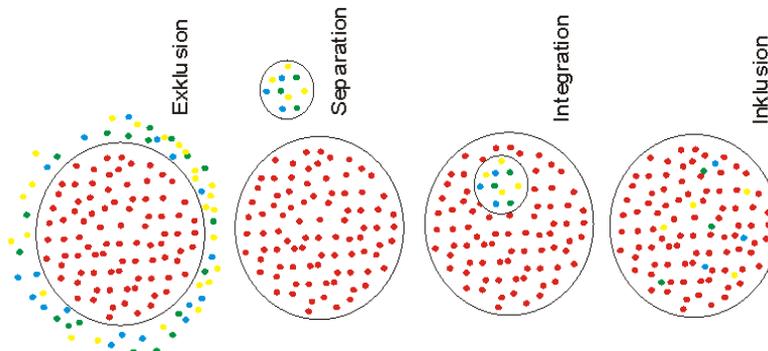
Inclusion (14^e s. < lat. *includere* = enfermer) **≠ Exclusion**

Inclure = comprendre quelque chose, le contenir en soi

- l'élément fait partie du tout

Centre national de ressources textuelles et lexicales et Larousse (2017)
www.csp.ch

Schéma



Source: <http://simsonsound.wordpress.com/2009/10/13/exklusion-separation-integration-inklusion>

www.csp.ch

Compréhension de la notion de handicap

- Compréhension multidimensionnelle dans la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, 2001)
- Lhand (2002) : « ...*toute personne dont la déficience corporelle, mentale ou psychique présumée durable l'empêche d'accomplir les actes de la vie quotidienne, d'entretenir des contacts sociaux, de se mouvoir, de suivre une formation ou une formation continue ou d'exercer une activité professionnelle, ou la gêne dans l'accomplissement de ces activités* » (art. 2, al. 1)
- CDPH (2006) : ajoute « **dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle** à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (CDPH, art. 1, al. 1)

www.csp.ch

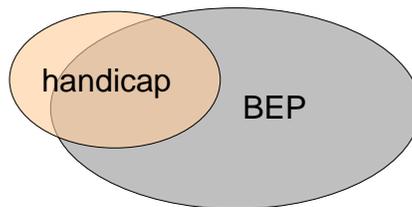
Besoins éducatifs particuliers

- Concordat sur la pédagogie spécialisée (2007) : désigne les élèves à besoins éducatifs particuliers comme étant « ...*entravés dans leur possibilité de développement et de formation au point de ne pas ou de ne plus pouvoir suivre l'enseignement de l'école ordinaire sans soutien spécifique* » (art. 3)
- **Ce n'est pas le handicap qui donne droit à des mesures de pédagogie spécialisée mais le besoin**, en vertu du droit à une formation adaptée.

www.csp.ch

Lien entre besoins éducatifs particuliers (BEP) et handicap

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée



Un élève en situation de handicap n'a pas forcément des BEP et un élève ayant des BEP n'est pas forcément en situation de handicap.

(Kronenberg, 2016)

www.csp.ch

Contexte

BASES LÉGALES

ORGANISATION DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE ET DE L'INTÉGRATION

www.csp.ch

Bases légales internationales et ratification par la Suisse

- 1994 : Déclaration de Salamanque. La Suisse affirme sa volonté de **promouvoir l'école pour tous**.
- 1997 : Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Garantit les droits des personnes en situation de handicap âgées de moins de 18 ans (art. 2), notamment à bénéficier d'aides adaptées gratuites nécessaires à l'éducation et la formation (art. 23).
- 2014 : Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Relève leur **droit à un enseignement inclusif**, notamment dans les communautés où elles vivent ainsi que le droit à des aménagements raisonnables (art. 24).

www.csp.ch

Bases légales nationales

- 1999 : Constitution fédérale. Interdit toute discrimination liée à une déficience corporelle, mentale ou psychique (art. 8, al. 2). Les cantons garantissent le **droit à un enseignement de base suffisant et gratuit pour tous** (art. 19) et à une **formation spéciale suffisante pour les enfants et adolescents handicapés** (art. 62, al. 3).
- 2004 : entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (Lhand).
« Les cantons veillent à ce que les enfants et adolescents handicapés bénéficient **d'un enseignement de base adapté à leurs besoins spécifiques** » et « **encouragent l'intégration des et adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates...** » (art. 20, al. 1 et 2)

www.csp.ch

Concordat intercantonal et bases légales cantonales

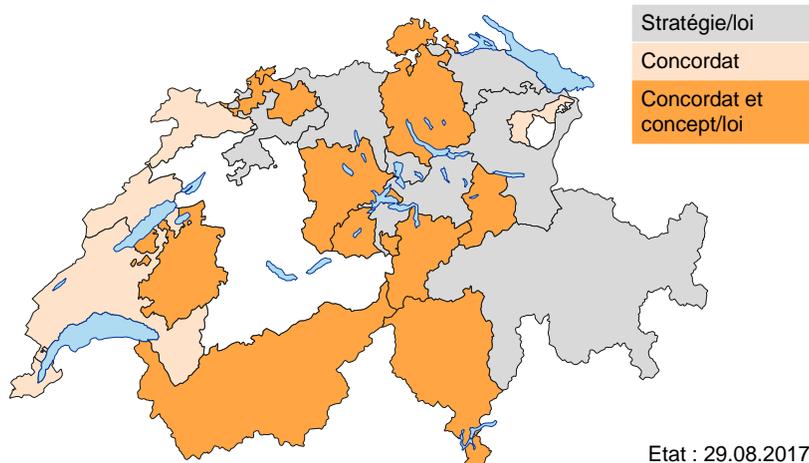
Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

- 2008 : L'enseignement spécialisé est cantonalisé.
- A partir de 2011, chaque canton doit élaborer sa propre stratégie (bases légales cantonales).
- 2011: Concordat sur la pédagogie spécialisée : définit l'offre de base (mesures renforcées) et engage les cantons à utiliser des instruments communs.
 - **les solutions intégratives doivent être préférées aux solutions séparatives** (art. 2, let. b)
- Les cantons non adhérents doivent au minimum respecter le droit supérieur. Selon la LHand, ils doivent encourager l'intégration.

www.csp.ch

Cantons adhérents au concordat et/ou ayant déjà élaboré leur stratégie/loi

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée



www.csp.ch

Mesures de pédagogie spécialisée

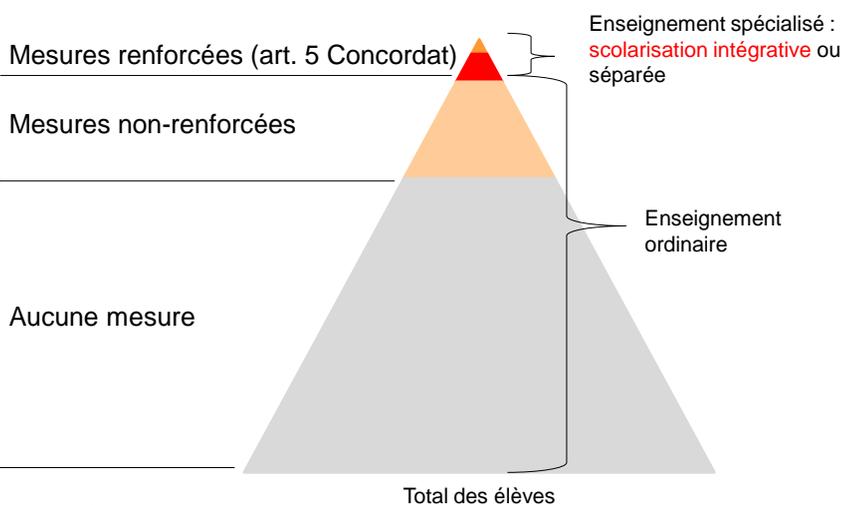
Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

- Offre de base de la pédagogie spécialisée : éducation précoce spécialisée, conseil, soutien, logopédie, psychomotricité; mesures de pédagogie spécialisée dans une école ordinaire ou spécialisée ; prise en charge dans une institution spécialisée (art. 4 Concordat)
- Ce sont des mesures renforcées, qui se distinguent des mesures non-renforcées (offertes par l'école ordinaire) car elles sont plus conséquentes (durée, intensité, qualification des professionnels, conséquence pour l'enfant) (art. 5 Concordat)
- Elles sont octroyées suite à une procédure conséquente : la procédure d'évaluation standardisée (PES)

www.csp.ch

Partage des responsabilités des mesures de pédagogie spécialisée

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée



www.csp.ch

Type de scolarisation intégrative

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

Type de scolarisation	Temps	Plan d'études	Ressources suppl.
Classe spécialisée et classe ordinaire	Intégration partielle	Individuel	Individuelles
Classe spéciale (à l'école ordinaire) et classe ordinaire		3-5 branches individuelles	
Classe ordinaire	Intégration complète	1-2 branche(s) individuelle(s)	Collectives
		Selon le plan d'études	

(Kronenberg, 2016)

www.csp.ch

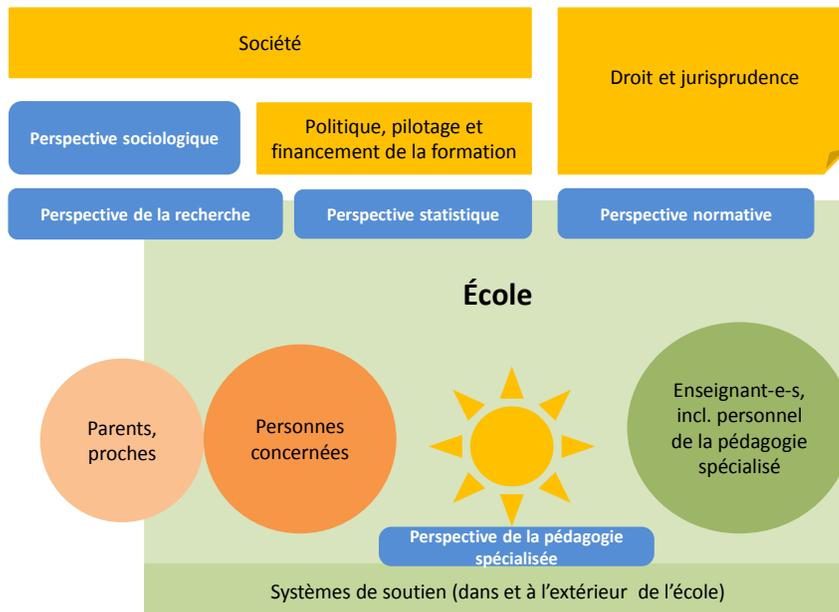
Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

«Integration fängt in den Köpfen an.»
Georg Feuser, 1984

Conditions pour l'intégration scolaire

PERSPECTIVES

www.csp.ch



www.csp.ch

Perspective normative (stricte)

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

Fondement :

- Interdiction de la discrimination (Cst.), droit des personnes en situation de handicap à l'autodétermination et à la participation sociale (Déclaration Salamanque de l'UNESCO, CDPH de l'ONU)
- C-à-d. les individus sont égaux dans leurs différences et des solutions équitables sont à rechercher

Inclusion = objectif, Intégration = étape intermédiaire (Luder, 2016)

→ **Dans la pratique** : décatégorisation nécessaire ; nouveau : diversité, hétérogénéité

1. Pas de différence entre les dimensions de l'hétérogénéité
2. Les catégorisations sont nécessaires à la détermination du soutien nécessaire dans les situations individuelles (antagonisme 1)

www.csp.ch

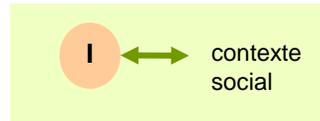
Perspective sociologique (interactive)

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

→ Perspective dialectique, qui tient compte *tant* du système et de l'individu *que* de la relation entre les deux

Inclusion = accès à un contexte social particulier (p. ex. à un enseignement en classe ordinaire)

→ Besoins de ressources (p. ex. adaptation des bâtiments, moyens auxiliaires, professionnels spécialisés)



Intégration = l'immersion et les interactions entre individus au sein du système (Esser, 2000)

Toutefois, l'inclusion ne garantit pas automatiquement la participation. L'intégration individuelle est décisive.

www.csp.ch

Perspective de la pédagogie (spécialisée) (pragmatique)

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

Intégration = enseignement en commun d'élèves avec ou sans besoins éducatifs particuliers / en situation de handicap ou non (Luder, 2017)

La nature de l'intégration comme mesure pédagogique :

- Scolarisation commune près du domicile de l'enfant
→ interactions sociales, apprentissages sociaux et scolaires
- Une plus grande hétérogénéité nécessite des démarches pédagogiques individualisées au niveau de l'organisation et de la méthodologie de l'enseignement, du contenu et des objectifs des apprentissages et au niveau de l'évaluation des performances scolaires (Bless, 2017)

www.csp.ch

Résultats de recherche (1)

Comparaison entre les formes de scolarisation intégratives et séparatives

Les situations suivantes ont fait l'objet de recherches :

Troubles d'apprentissage

>> déficience intellectuelle

>>> troubles du comportement,
troubles du langage et de la parole,
handicap physique
déficiences visuelle
déficience auditive

→ 4 thématiques de recherche

www.csps.ch

Résultats de recherche (2) (empirique)

Thème 1. Les effets de l'intégration sur le niveau des élèves indépendamment du lieu de prise en charge

Troubles d'apprentissage : progrès scolaires ++/=, effets à long terme +, estime de soi +/-

Déficience auditive : progrès scolaires +, estime de soi –

Déficience intellectuelle : progrès scolaires +/-

HP: estime de soi +

Troubles du langage et de la parole : progrès scolaires =

Troubles du comportement : progrès scolaires -/=

Important : L'acceptation sociale dépend du comportement (TC) !

L'intégration ne freine pas les autres élèves dans leurs apprentissages.

(Bless, 2017)

www.csps.ch

Résultats de recherche (3)

Thème 2. L'attitude des enseignants, parents et autre acteurs scolaires

→ Ambivalence : oui à l'idée d'intégrer mais blocage à la mise en oeuvre ,
Dépend du type de troubles et de facteurs tels que le sentiment de
compétence, d'être soutenu, etc.

Thème 3. La mise en oeuvre concrète de l'intégration scolaire

→ Relativement peu investiguée. **Important** : Les stratégies efficaces pour
l'enseignement intégratif ne sont pas différentes des bonnes pratiques
d'enseignement ordinaires.

Thème 4. Les développements relatifs aux finances, à l'organisation et aux politiques scolaires et sociales et leurs conséquences

→ Diapositive suivante

www.csp.ch

Perspective statistique

Taux de séparation vs. taux d'intégration

Taux de séparation (écoles spécialisées)

CH Année scolaire 2004/05 : **6,2%** 2013/14 : **3,7%**

DE Année scolaire 2004/05 : **4,9%** 2013/14 : **4,6%**

Augmentation de l'intégration sans diminution de la scolarisation
spécialisée = **augmentation des mesures de pédagogie spécialisée.**

Causes possibles :

- Augmentation des exigences, baisse de la tolérance
- Plus d'élèves sont annoncés et leurs besoins évalués au moyens de la PES.
Par conséquent plus de mesures sont attribuées
- Le diagnostic déclenche les ressources (**polarité 1**)

(Kronenberg, 2015)

www.csp.ch

«Wir müssen uns immer auch selber verändern
oder eine andere Perspektive einnehmen, wenn
wir Menschen mit Behinderungen anders sehen
oder anders verstehen wollen.»

Judith Hollenweger, 2004

Conditions pour une intégration réussie

DÉFIS DANS LA PRATIQUE

www.csp.ch

Changement de perspective

Pour résoudre des problèmes dans des situations d'une grande
complexité, il faut quitter la pièce dans laquelle elles se trouvent.

(Scharmer, 2009 : traduction libre)

- 1993 Règles pour l'égalisation des chances des handicapés
(Nations Unies)
- Au centre : la notion ACCESS comme mode d'interaction
entre l'être humain et l'environnement



www.csp.ch

L'Access-Model de l'ONU (élargi)

Les 5 A des Nations unies :

- Availability (A1) Le soutien nécessaire est disponible
- Accessibility (A2) L'accessibilité est garantie
- Affordability (A3) Le soutien est abordable
- Accommodation (A4) Les adaptations conformes aux besoins sont prêtes
- Acceptability (A5) L'acceptation sociale est là

----- lié au système -----

- Agency (A6) **Participation active des personnes concernées**
- Access à soi-même (A7) **Confrontation avec les ressources et les forces personnelles**

----- lié à la personne -----

(Meier-Popa, 2012)

www.csp.ch

Principes de base

...de l'intégration scolaire

= cadre de référence pour une « école prête à l'intégration »

1. La garantie d'un soutien adéquat pour tous les enfants
2. La fréquentation d'une classe de l'école publique proche du lieu de domicile
3. L'acceptation (A5) et la tolérance envers la différence et l'hétérogénéité naturelle de tous
4. L'offre de mesures particulières (A1 & A3) sur place dans l'école et, si nécessaire également à l'extérieur

(Bless, 2017)

www.csp.ch

Accessibility (A2)

- Accessibilité des bâtiments et des infrastructures :
Des bâtiments et infrastructures sans obstacles (lors de mobilité réduite et de déficiences sensorielles mais aussi lors de TSA, TDA/H)
- Accessibilité numérique :
Des informations accessibles (entre autres moyens d'enseignement, examens)
- Suppression des « barrières » au sein de l'enseignement
(spécifiques au handicap)

Adaptations individuelles vs. Universal Design (polarité 2)

Les principes du Universal Design :

1) Prêt à l'utilisation par tous, 2) utilisation flexible, 3) information accessible, 4) tolérance aux erreurs, 5) utilisation simple, intuitive, 6) ne nécessitant pas de gros efforts physiques, 7) de taille et de grandeur appropriée et un emplacement adapté à l'accès et à l'utilisation

www.csp.ch

Adaptations / Accommodation (A4)

Niveau de l'école obligatoire

A) Scolarisation avec plan d'études individualisé. L'élève

- ne dispose pas des capacités pour suivre le plan d'études (p. ex. DC)
- a besoin d'objectifs individualisés et d'un soutien spécial
- est sous la responsabilité de la **pédagogie spécialisée**

B) Scolarisation sans plan d'études individualisé. L'élève

- dispose de capacités intellectuelles lui permettant de suivre le plan d'études
- vit avec un « handicap » au sens juridique (selon la Lhand)
- a besoin d'un soutien spécifique
- est confronté à un désavantage si des **adaptations et conditions d'apprentissage et d'examen (« compensation des désavantages »)** ne sont pas mises à disposition
- Est sous la responsabilité de l'**école ordinaire**

www.csp.ch

Conditions favorables (1)

- **Une taille de classe adaptée**
Jardin d'enfants : 15 enfants
Niveaux inférieurs : 16/18 jusqu'à 24 élèves
Dans les classes d'élèves plus âgés : +/- 4-6 élèves => pas de différence (Dubs, 2017)
- **Suffisamment de ressources** (ES, enseignant en intégration, assistants, etc.)
- **Bonne formation de base des enseignants ordinaires**
→ Gestion de groupes hétérogènes et différenciation
- **Attitudes des enseignants**
Cultiver les attitudes positives envers l'intégration scolaire contribue à sa réussite
Les attitudes dépendent du soutien reçu et de l'expérience
- **Attitudes des enfants/jeunes et de l'environnement** (A6 & A7)

www.csp.ch

Conditions favorables (2)

- **Organisation du travail**
Optimal : **différenciation** (des situations et des mesures pédagogiques) = adaptation des moyens et méthodes de travail en tenant compte de la situation individuelle de l'élève. Pour certains, il s'agit également de l'adaptation des objectifs d'apprentissage. Un environnement accessible (bâtiments et infrastructures ainsi que moyens d'enseignement) ménage les ressources ! (polarité 3)
- **Collaboration entre spécialistes et avec les autres groupes concernées**
- **Caractéristique personnelle de l'enfant/du jeune et de son environnement**
le type de trouble
les relations entre la famille de l'enfant et son école, le statut socio-économique de la famille, etc.)

www.csp.ch

Les défis à relever (« 5 C + »)

- **Critères**
 - **Coordination**
 - **Compétence**
 - **Communication**
 - **Coopération**
 - ...+ ressources réparties de manière appropriée!
1. Dilemme de l'étiquetage pour l'octroi de ressources
 2. Adaptations individuelles vs. Universal Design
 3. Répartition des ressources (accessibilité = durable)

www.csp.ch

Informations et projets du CSPS en lien avec l'intégration

- École et intégration
www.csp.ch/themes/ecole-et-integration
- Offre en pédagogie spécialisée
www.csp.ch/themes/offre-en-pedagogie-specialisee
- Compensation des désavantages
www.csp.ch/themes/compensation-des-desavantages
- Besoins éducatifs particuliers et intégration
www.csp.ch/le-csp/projets/besoins-educatifs-particuliers-et-integration
- Technologies de l'information et de la communication
www.csp.ch/themes/tic

www.csp.ch

Littérature

- Bless, G. (2017) – *Integrationsforschung: Entwurf einer Wissenskarte*. In: Zeitschrift für Heilpädagogik 68., S. 216 – 227
- Centre national de ressources textuelles et lexicales (2012): Etymologie. www.cnrtl.fr/etymologie (consulté le 30.07.2017)
- CDIP (2013): *La cantonalisation de l'enseignement spécialisé – Une vue d'ensemble des compétences et instruments*. In: Education.ch, avril 2013, p. 4-6
- Hollenweger, J. (2004) – *Integration: mehr als ein Programm? Perspektiven einer auf integrative Prozesse ausgerichteten Sonderpädagogik*. In: Kummer Wyss A., Walther-Müller, P. (Hrsg.). *Integration: Anspruch und Wirklichkeit*. Luzern: SZH CSPS Edition
- Kronenberg, B. (2015, 2016) – Documentation interne du CSPS
- LCH (2015): *Kriterien zur Standortbestimmung für die schulische Integration von Kindern und Jugendlichen mit besonderem Bildungsbedarf* www.lch.ch/fileadmin/files/documents/Veranstaltungen/151120_PrK_LCH/151121_Kriterien_Standortbestimmung_Schulische_Integration.pdf (consulté le 31.07.2017)
- Larousse. Dictionnaire en ligne : www.larousse.fr/dictionnaires/francais (consulté le 28.07.2017)
- Luder, R. (2016) – *Integration oder Inklusion? Gedanken zu einer begrifflichen und konzeptuellen Debatte und Implikationen für die Praxis*. In: *Inklusion konkret*, Schriftenreihe des BZIB, Bundeszentrum inklusive Bildung & Sonderpädagogik, S. 7 – 12
- Meier-Popa, O. (2012) – *Studieren mit Behinderung*. Frankfurt am Main: Peter Lang
- Scharmer, C. O. (2009) – *Theorie U. Von der Zukunft her führen*. Heidelberg: Carl-Auer
www.csp.ch

Bases légales et documents

- CDIP (2007) : Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée du 25 octobre 2007 www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/sonderpaed/konkordat_f.pdf (consulté le 03.08.2017)
- CDIP (2014). Procédure d'évaluation standardisée (PES) – Instrument du concordat sur la pédagogie spécialisée pour la détermination des besoins individuels en vue de l'attribution de mesures renforcées. Manuel. Berne.
- Constitution fédérale de la Confédération Suisse du 8 avril 1999 (Cst. RS 101). www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html (consulté le 02.08.2017)
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées du 13 décembre 2002 (LHand, RS 151 3) www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20002658/index.html (consulté le 02.08.2017)
- OMS (2001) Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF), Genève.
- ONU (1989): Convention relative aux droits de l'enfant www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19983207/index.html (consulté le 02.08.2017)
- ONU (2006) : Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20122488/ (consulté le 02.08.2017)
- UNESCO (1994) : Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux <http://unesdoc.unesco.org/images/0009/000984/098427fo.pdf> (consulté le 02.08.2017)

Merci de votre attention !

Stiftung Schweizer Zentrum
für Heil- und Sonderpädagogik
Fondation Centre suisse
de pédagogie spécialisée

An image of an iceberg floating in the ocean. The tip of the iceberg, which is visible above the water line, is shaped like a question mark. The much larger part of the iceberg is submerged below the water line, also forming a question mark shape. This visual metaphor suggests that what is visible is only a small part of a much larger, hidden reality.

Questions?

«Wenn wir unter **Inklusion** einen Modus der Interaktion zwischen Menschen verstehen, dann haben wir noch einen spannenden Weg vor uns»

Berufsverband Heil- und Sonderpädagogik Schweiz, BHS, 2017

www.csps.ch